

DGPPFC-042 - Annexe 1 - OUTIL DÉCISIONNEL INFIRMIER – ADMISSION/RÉADMISSION EN MILIEU CARCÉRAL

PARTIE 1 – CONFIRMATION LABORATOIRE

- Avez-vous reçu un diagnostic de la COVID-19 (test de dépistage positif) dans les six derniers mois ?

Si NON → Passer à la PARTIE 2

Si OUI dans les 10 derniers jours → Cas confirmé (et passer à la PARTIE 4) .

Si OUI depuis plus de 10 jours → Valider si « rétabli » (voir Section 1) : Si « rétabli » → cas non suspecté passer à la PARTIE 2 | Si non rétabli → cas confirmé et passer à la PARTIE 4

PARTIE 2 – CRITÈRES D'EXPOSITION ET STATUT DE PROTECTION

- Est-ce que vous avez eu un résultat positif à la COVID-19 dans le passé et une dose de vaccin depuis plus de 7 jours OU, deux doses de vaccins depuis plus de 7 jours (voir Section 2) ?

Si OUI → Passer à la PARTIE 3 | Si NON ou personne immunosupprimée → Passer à la question suivante

- Avez-vous eu une exposition à risque modéré ou élevé à la COVID-19 dans les 14 derniers jours ?

- Personne ne vivant sous le même toit ou partenaire intime d'une personne confirmée de la COVID-19 ou d'un contact de cas en attente d'un premier test ;
- Contact domiciliaire d'un contact étroit (personne exposée à une personne COVID-19 positif).
- Contact prolongé (> 15 minutes cumulatives ou continues), à moins de 2 mètres, avec une personne confirmée de la COVID-19 (sans port du masque chirurgical ou médical);
- Personne prodiguant des soins corporels à un cas confirmé de la COVID-19 ou personnel soignant en contact direct avec un cas confirmé de la COVID-19 (sans port EPI approprié);
- Personne ayant eu un contact direct avec des liquides biologiques infectieux (expectorations ou crachats reçus dans le visage, les yeux, etc.);
- Exposition dans un milieu identifié comme « en éclosion » par la santé publique (école, restaurant, résidence pour personnes âgées, milieu de travail, établissement de détention, etc.),
- Séjour de plus de 48h dans un centre hospitalier en éclosion (hospitalisation ou séjour à l'urgence);
- Avoir été plus de 48h à l'extérieur du Canada.

Si OUI Cas suspecté et passer à la PARTIE 4 | Si NON Passer à la PARTIE 3

PARTIE 3 – CRITÈRES CLINIQUES

- Est-ce que vous avez 1 des symptômes suivants *Se référer à la section 3 pour les usagers symptomatiques qui ont été vaccinés dans les 4 derniers jours

- Fièvre ($\geq 38,1^{\circ}\text{C}$ buccale)
- Toux (nouvelle ou aggravée)
- Mal de gorge
- Difficultés respiratoires ou essoufflement (dyspnée)
- Anosmie soudaine (sans congestion nasale) avec ou sans agueusie

OU au moins 2 des symptômes suivants **Se référer à la section 3 pour les usagers symptomatiques qui ont été vaccinés dans les 4 derniers jours

- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
- Nausées ou vomissements
- Diarrhée
- Douleur abdominale
- Fatigue intense
- Céphalée
- Perte d'appétit importante

Si OUI Cas suspecté et passer à la PARTIE 4 | Si NON Cas non suspecté et passer à la PARTIE 5

PARTIE 4 – PRISE EN CHARGE DES CAS SUSPECTÉS (Zone tiède) OU CONFIRMÉS (Zone chaude)

Peu importe le palier d'alerte (vert, jaune, orange et rouge) :

• Cas suspectés :

Déplacer la PI en zone tiède (voir Section 4 pour l'orientation en zone tiède), et procéder au test de dépistage.

NB : La PI qui refuse de répondre aux questions et/ou qui refuse un dépistage doit être considérée « cas suspecté » et gardé en zone tiède.

• Cas confirmés :

Déplacer la PI en zone chaude.

Suivre les consignes applicables en milieu carcéral :

- 1- [DIRECTIVES POUR LE MILIEU CARCÉRAL - Gestion des cas et des contacts - Directives COVID-19 du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)
- 2- [DIRECTIVES POUR LE MILIEU CARCÉRAL « Gradation des mesures de prévention et de protection \(COVID-19\) dans les établissements de détention et les services professionnels correctionnels du Québec » - Directives COVID-19 du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

PARTIE 5 – PRISE EN CHARGE DES CAS « NON SUSPECTÉS » (Zone froide)

Paliers d'alerte vert et jaune :

• Cas non suspectés :

Suite à l'évaluation infirmière, levée de l'isolement du secteur admission/transition et transfert en zone froide.

Aucun test de dépistage requis sauf si un doute persiste suite à l'évaluation infirmière.

Paliers d'alerte orange et rouge :

- **Cas non suspecté et adéquatement protégés :** Suite à l'évaluation infirmière, levée de l'isolement du secteur admission/transition et transfert en zone froide.
- **Cas non suspectés et partiellement protégé ou non protégés :** Isolement de 14 jours au secteur admission/transition.

NB : Toujours s'assurer d'évaluer le statut du codétenu si la PI était en occupation double dans sa cellule (de façon exceptionnelle), et ce, avant la levée de l'isolement.

Suivre les consignes applicables en milieu carcéral :

- 1- [DIRECTIVES POUR LE MILIEU CARCÉRAL - Gestion des cas et des contacts - Directives COVID-19 du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)
- 2- [DIRECTIVES POUR LE MILIEU CARCÉRAL « Gradation des mesures de prévention et de protection \(COVID-19\) dans les établissements de détention et les services professionnels correctionnels du Québec » - Directives COVID-19 du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

Référence : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dgaumip-009-rev4_outil-de-triage-infirmiere-urgence-covid-19.pdf

Section 1

Usager « rétabli » ayant eu un diagnostic antérieur de la COVID-19

Situation de l'usager « rétabli »	
<u>MALADIE LÉGÈRE OU MODÉRÉE</u> Plus de 10 jours après le début des symptômes	<u>COVID-19 confirmée (test de laboratoire)</u> • Qui rencontre le délai de 10 jours post début des symptômes avec absence de fièvre* depuis 48 heures et amélioration du tableau clinique depuis 24 heures (excluant toux, anosmie ou agueusie résiduelles)
<u>MALADIE SÉVÈRE (ADMIS À USI EN LIEN AVEC LA COVID-19)</u> Plus de 21 jours après le début des symptômes	<u>COVID-19 confirmée (test de laboratoire)</u> • Qui rencontre le délai de 21 jours post début des symptômes avec absence de fièvre* depuis 48 heures et amélioration du tableau clinique depuis 24 heures (excluant toux, anosmie ou agueusie résiduelles)
<u>USAGER IMMUNOSUPPRIMÉ</u> Plus de 28 jours après le début des symptômes	<u>COVID-19 confirmée (test de laboratoire)</u> • Qui rencontre le délai de 28 jours, post début des symptômes avec absence de fièvre* depuis 48 heures et amélioration du tableau clinique depuis 24 heures (excluant toux, anosmie ou agueusie résiduelles)

* Sans prise d'antipyrétique

Section 2

Statut de protection COVID-19

La personne suivante est considérée protégée :

- A reçu 2 doses de vaccin : exposition ≥ 7 jours après la 2^e dose;
- A eu un épisode de COVID-19 confirmé¹ depuis ≤ 6 mois²³ (vaccinée ou non).
- A eu un épisode de COVID-19 confirmé > 6 mois¹ suivi par au moins 1 dose de vaccin³ : exposition ≥ 7 jours après la 1^{re} dose;

La personne suivante est considérée partiellement protégée :

- A reçu 1 dose de vaccin : exposition ≥ 14 jours après la dose;
- A reçu 2 doses de vaccin : exposition < 7 jours après la 2^e dose;
- A eu un épisode de COVID-19 confirmé¹ > 6 mois à ≤ 12 mois³ ET non vaccinée ;
- A eu un épisode de COVID-19 confirmé¹ > 6 mois à ≤ 12 mois ET suivi par 1 dose de vaccin : exposition < 7 jours après la dose.

La personne suivante est considérée non protégée (selon les données disponibles actuellement)

- Aucun épisode confirmé¹ de COVID-19 ET non vaccinée (ou exposition survenue moins de 14 jours après 1 dose);
- Épisode de COVID-19 confirmé depuis > 12 mois ET non vaccinée (ou exposition survenue moins de 7 jours après 1 dose);
- Personne immunosupprimée (vaccinée ou non, épisode de COVID-19 antérieur ou non)

Référence : [COVID-19 : Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté : recommandations intérimaires | INSPQ](#)

Section 3

Algorithme décisionnel post vaccination

Manifestations cliniques présentées		Isolement préventif
Signes ou symptômes généraux avec ou sans fièvre objectivée et sans symptômes respiratoires apparus dans les 48 heures suivant la vaccination.	<ul style="list-style-type: none">• Céphalée• Myalgies ou arthralgies• Fatigue• ± Fièvre	Aucun isolement requis sauf si l'état général se détériore, les symptômes s'aggravent ou ne s'améliorent pas 48 heures après la vaccination, ou si d'autres symptômes apparaissent
Signes ou symptômes généraux avec ou sans fièvre objectivée et sans symptômes respiratoires apparus plus de 48 heures suivant la vaccination.	<ul style="list-style-type: none">• Céphalée• Myalgies ou arthralgies• Fatigue• ± Fièvre	Isolement requis
Symptômes associés à la COVID mais non au vaccin	<ul style="list-style-type: none">• Mal de gorge• Toux• Agueusie et/ou anosmie• Difficulté respiratoire	Isolement requis
Symptômes locaux associés au vaccin et non à la COVID	<ul style="list-style-type: none">• Douleur ou gonflement au site d'injection	Aucun isolement requis

Section 4

Orientation des patients suspectés en zone tiède

Sans créer des sous-sections physiquement distinctes dans les secteurs de zone tiède, il faut, **dans la mesure du possible**, diminuer la proximité des PI suspectés à « risque FAIBLE OU MODÉRÉ » des PI à « risque ÉLEVÉ ».

COVID-19 Cas Suspecté « Risque Élevé »	Tableau clinique positif (+) plus (+) critères d'exposition positifs (+)
COVID-19 Cas Suspecté « Risque Faible ou Modéré »	Tableau clinique positif (+) plus (+) critères d'exposition négatifs (-) ou Tableau clinique négatif (-) plus (+) critères d'exposition positifs (+)